

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 18  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération :  
21

**Séance du 21 Décembre 2023**

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Vingt-Et-Un du mois de Décembre, à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Quinze du mois de Décembre, s'est réuni  
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

**Étaient présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; DELAVault Jean-Michel ; HUILLET Pierre-Jean ;  
LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIÉ Pascal ;  
SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DUBARRY  
Béatrice ; HUILLET Paule

**Étaient absents :** Mme BERNAD Nathalie  
Mme CUILHE Sandrine

**Excusés :** Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme. CRESCENT Sylvie  
M. TROUILH Françoise a donné procuration à M. PELARREY Laurent  
M. ERRAÇARRET Dominique a donné procuration à M. DUPONT Raymond

Mme Jean-François LARROQUE a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 18 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Le procès-verbal de la séance du 10 Octobre 2023 étant approuvé.

Délibération N° D62/2023

Code 7-5

Vote : Unanimité

**Demande de subvention pour la rénovation thermique des bâtiments municipaux  
auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert et de la Région Occitanie au titre du fonds  
« Financer la rénovation énergétique des bâtiments publics »**

Mme CORONADO rappelle que ce projet avait été initié en 2023 mais n'avait pas pu être mené faute de financements.

Il concerne le remplacement de toutes les menuiseries du restaurant scolaire et de la salle 4, l'isolation du plafond de la salle 4, l'isolation, la rénovation du chauffage et de l'éclairage de la Mairie. Il est complété pour 2024 par le projet d'autoconsommation photovoltaïque de l'école Michel Barrouquère-Theil.

Le projet est établi à 185 807,21€ HT. Il est proposé de solliciter le concours de l'Etat au titre du Fonds Vert, et celui de la Région Occitanie au titre du fonds « Financer la Rénovation Énergétique des Bâtiments Publics ».

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Où** l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE**

Le projet de rénovation thermique des bâtiments publics tel que présenté.

**AUTORISE**

M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert, et auprès de la Région Occitanie au titre du fonds « Financer la Rénovation Energétique des Bâtiments Publics » afin de financer ce projet selon le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	<b>Participation €</b>	<b>En %</b>
Etat – Fonds Vert	92 903,61 €	50 %
Région Occitanie	46 451,80 €	25 %
Autofinancement mairie	46 451,80 €	25 %
<b>TOTAL</b>	<b>185 807,21 € HT</b>	

**AUTORISE**

M. le Maire à déposer toute autre demande de financement jugée nécessaire à la complétion du plan de financement décrit.

**DECIDE**

Que les Crédits correspondant seront inscrits au budget 2024.

**AUTORISE**

M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Roger LESCOUTE

